



Mont-Tremblant, le 23 mars 2020.

Bonjour,

Aujourd'hui nous avons eue une téléconférence avec l'employeur.

Nous sommes heureux de vous annoncer que concernant la rémunération, l'employeur a modifié sa façon de calculer la rémunération en date du **16 mars 2020**.

TOUS les employés réguliers et occasionnels qui sont à la maison, ils seront rémunérés de la façon suivante :

- **Moyenne des heures des 52 dernières semaines, plus TMP pour les employés à pourboires. Pas de versement de primes, ni d'allocation spéciale. Cumul des avantages maintenus. À noter que les employés qui doivent effectuer une prestance de travail recevront les prime et allocation spéciale.**
- **Durant le lock down les fériés seront réputé comme ayant été observé.**
- **Aucun traitement de changements de statuts pendant le lock down. Gel des : Calculs des TMP, et majoration des salaires (qui est généralement recalculé le 1<sup>er</sup> avril).**

Considérant que le lock down s'applique généralement aussi au département des Ressources Humaines, la façon de voir quelle est votre moyenne sera de vérifier sur votre paie.

Tout nouveaux développements vous seront transmis en temps opportun.

Je vous rappelle que la page web pour les employés est toujours disponible et mis à jour régulièrement.

<https://societe.lotoquebec.com/fr/covid-19>

Vous pouvez également écrire à l'adresse courriel suivante pour toutes questions, ou si vous désirez discuter de votre situation particulière : [InfoCOVID19@loto-quebec.com](mailto:InfoCOVID19@loto-quebec.com)

**Nous désirons également vous rappeler l'importance de respecter les directives gouvernementales émises. Plus nous serons nombreux à les respecter; mieux seront nos chances de retourner à notre vie normale, pré COVID-19.**

Une autre téléconférence est prévue demain. Nous vous informerons des résultantes de cette discussion.

Également, merci de faire circuler cette communication aux membres qui n'ont pas accès à Facebook.

Cette même communication sera disponible sous peu sur notre site web à [www.sttcmt.com](http://www.sttcmt.com)

Merci de votre collaboration. Prenez soin de vous et de vos proches.

Votre exécutif Syndical STT-CMT CSN